



A vos cultures

N°5 – 15 mars 2023

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°5

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Colza :

Charançon de la tige du colza : encore quelques captures cette semaine, avec le retour des conditions anticycloniques annoncées en fin de semaine, surveillez vos cuvettes en cas de deuxième pic de vol.

Méligèthes : des captures en cuvette et une augmentation des populations en végétation. Démarrez la surveillance à partir du stade boutons accolés.

COLZA

STADES : entre-nœuds visibles stade BBCH 31 (C2) à inflorescences secondaires visibles BBCH53 (D2) pour les seize parcelles du réseau observées cette semaine.

RAPPEL DES STADES :

Stade C2 : entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.

Stade D2 : inflorescence principale dégagée et boutons accolés. Inflorescences secondaires visibles.



CHARANCON DE LA TIGE

La météo continue de perturber le vol et quelques captures sont encore notées cette semaine. Parmi les seize parcelles suivies cette semaine, on signale la capture de charançons de la tige du colza avec en moyenne 2,5 individus/cuvette sur huit parcelles.

Les captures en cuvette jaune permettent de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais, attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : à partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles.

A ce jour, aucune méthode alternative n'existe pour lutter directement contre ce ravageur mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Une intervention a dû être réalisée. Avec le retour de conditions anticycloniques et plus douces en fin de semaine, surveillez vos cuvettes jaunes et suivre le bulletin de la semaine prochaine dans le cas où un deuxième pic de vol généralisé se produirait.

MELIGHETE :

Cette semaine, cinq parcelles indiquent des piégeages moyens à hauteur de 71 méligèthes/cuvette, on note une nette augmentation par rapport à la semaine dernière. Pour mémoire, les cuvettes jaunes, très attractives pour les méligèthes n'indiquent en rien un niveau de risque imminent et ne constituent pas un seuil d'intervention, elles traduisent simplement une dynamique de vol des insectes.

C'est l'observation sur plantes à partir du stade boutons accolés (D1) qui guide le raisonnement de lutte, à l'échelle de la parcelle. Les parcelles ayant atteint ou dépassé D1 (Boutons accolés) sont maintenant rentrées en période de risque. Cette phase de sensibilité se termine à l'apparition des premières fleurs. A partir du stade floraison, les méligèthes ne sont plus nuisibles et participent à la pollinisation du colza.

A partir du stade D1 (bouton accolés), réalisez des comptages sur plantes. Les comptages sont à réaliser sur minimum 20 plantes (4 fois 5 pieds consécutifs quels que soient leurs stades de développement).

Cette semaine, treize parcelles du réseau font état de la présence de méligèthes sur plante.

Tableau récapitulatif des comptages réalisés cette semaine :

Stade	Nb de parcelles observées	Parcelles avec présence de méligèthes			
		Nb parcelles	Moyenne/plante	Mini	Maxi
C2 (BBCH 31)	2	1	0.90	0.9	0.9
D1 (BBCH 50)	7	6	0.45	0.1	0.8
D2 (BBCH 53)	7	6	3.21	1.2	4.6

Seuils d'intervention réactualisés au contexte régional : (Source Terres Inovia)

Etat de la culture	Conseil et seuil de risque
Si le colza n'est pas vigoureux en sortie d'hiver (petits colzas dus aux levées tardives, infestations larvaires...) et/ou si les conditions environnementales sont défavorables aux compensations (températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs de type larves d'altises, charançon du bourgeon terminal).	Surveiller les méligèthes dès l'apparition des boutons et intervenir lorsque le seuil sera atteint ou dépassé. 1 méligèthe par plante au stade D1 2 à 3 méligèthes par plante au stade E
Si le colza est vigoureux (sain, bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif).	Attendre la stade E (boutons séparés) et intervenir uniquement si le seuil de 4 à 6 méligèthes par plante est dépassé.

Levier agronomique : la fin du risque méligèthe intervenant à partir de l'ouverture des premières fleurs sur la parcelle, le fait d'associer à la variété de colza d'intérêt, 5 à 10% d'une variété haute et plus précoce à floraison, aura pour conséquence de concentrer les méligèthes sur ces plantes plus précoces et ainsi diminuer la pression sur la variété d'intérêt.

Pour les situations où les comptages de méligèthes dépasseraient dans les prochains jours les seuils indiqués précédemment, prévoyez d'intervenir avec :

TREBON 30 EC/ UPPERCUT 0.2 litre (étofenprox 287.5 g/l) environ 14 € **une application maximum au printemps (interdit en cas d'exsudats). ZNT eau de 50 m sans DVP donc possibilité de ramener cette ZNT eau à 5 m avec enregistrement des pratiques, utilisation de buses antidérive homologuées et présence d'une bande enherbée de 5 m.**

ou

MAVRIK SMART/TALITA SMART 0.2 litre (tau fluvalinate 240 g/l) environ 12 €. **Deux applications maximums par an**

Attention : depuis le 20 novembre 2021, les applications de produits phytosanitaires à partir de l'apparition des premières fleurs font l'objet d'un nouvel arrêté et de nouvelles dispositions réglementaires. Plus d'informations [en cliquant ici](#).

CEREALES

Six parcelles de blé observées dans l'Allier, 33 % de ces parcelles ont atteint le stade épi 1 cm.

Quelques symptômes de rouille jaune et de septoriose ont été constatés sur les feuilles du bas dans 2 des 6 parcelles observées dans l'Allier.

La dynamique de la rouille jaune doit être surveillée sur les variétés sensibles, notamment l'apparition de foyers pulvérulents (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Pour ce qui est de la septoriose, rappelons qu'avant le stade 2 nœuds, la nuisibilité exercée est négligeable. La présence actuellement sur les feuilles ne présage pas de son développement qui sera fonction des précipitations à partir de 2 nœuds et jusqu'à la fin de la montaison.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

La Chambre d'agriculture de l'Allier est garantie au titre du contrat responsabilité civile n° 32075969X2133.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Christelle Johannel

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

